



RECENSEMENT DES FRONTALIERS

FRONTALIERS DU CANTON DE GENÈVE, FAITES-VOUS RECENSER !!!

L'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 permet au Canton de Genève d'octroyer une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers.

Les sommes versées sont calculées en fonction du nombre de frontaliers qui y résident. Plus le nombre de frontaliers est important, plus la somme augmente.

Ces fonds frontaliers sont indispensables pour notre village car ils permettent d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres.

Si vous êtes travailleur frontalier dans le Canton de Genève et que vous habitez Margencel, quelle que soit votre nationalité, faites-vous recenser !

IMPORTANT : ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Si vous êtes déjà recensé(e) et que votre situation n'a pas changé, vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir le **coupon** ci-dessous et de le déposer à la Mairie.

Comptant sur votre collaboration.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR



RECENSEMENT DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Coupon à retourner à : Mairie de Margencel - 4, Place de la Mairie - 74200 MARGENCEL

☒ accueil@mairie-margencel.fr

NOM et PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE (domicile) :

.....74200 MARGENCEL

TRAVAILLEUR FRONTALIER (merci de cocher la case) :

Français N° de carte de travail : Date de délivrance :

Suisse Franco-suisse Membre de l'Union européenne Hors de l'Union européenne

NOM ET ADRESSE DE L'EMPLOYEUR :

..... CANTON DE GENÈVE (SUISSE)